

Maîtres : les règles à observer



> Jamais sans sa laisse

En ville, la laisse est obligatoire pour les chiens (hormis dans le caniparc). Il est donc interdit de les laisser divaguer sur la voie publique. Tout chien non attaché est susceptible d'être capturé par la fourrière animale. A noter : les frais de mise en fourrière se montent au minimum à 70 € !

> Muselière ?

Imposée aux animaux susceptibles de comportement agressif, la muselière est obligatoire pour les chiens de 1^{ère} et de 2^{ème} catégories, dits « chiens dangereux » (liste sur www.ville-briancon.fr).

En cas de morsure, n'oubliez pas que vous serez toujours tenu pour responsable. La muselière en tissu, plus confortable, évite de blesser le chien.

> Chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories

La détention de chiens classés en 1^{ère} catégorie (chiens d'attaque) ou en 2^{ème} catégorie (chiens de garde et de défense) est soumise à la délivrance d'un permis de détention par la mairie de la commune où résident les propriétaires de ces chiens.

+ d'infos : www.ville-briancon.fr
> Rubrique Briançon Pratique > Mes démarches
> Démarches sécurité

Le 1^{er} caniparc de Briançon

Une aire de liberté réservée aux chiens

En juin 2017, la Ville de Briançon ouvre, à titre expérimental, son 1^{er} caniparc, lieu spécialement conçu pour les besoins et les loisirs de nos amis à quatre pattes.

Aménagé le long de la Durance, derrière l'église Sainte Catherine, cet espace d'environ 500 m² est clos. Les toutous peuvent être lâchés et courir en toute liberté. Les propriétaires doivent toutefois ramasser les déjections en se servant au distributeur de sacs mis à disposition sur place. Les sacs doivent ensuite être jetés dans la poubelle prévue à cet effet.

En septembre 2017, les barrières métalliques seront remplacées par une clôture en bois. Des arbustes seront plantés, un banc et un jeu pour chiens seront installés. Et si ce 1^{er} caniparc est un succès, d'autres verront le jour dans différents quartiers de la ville.



Ville de Briançon – Services Techniques
10 rue Georges Bermond-Gonnet – 04 92 20 34 69
www.ville-briancon.fr > rubrique Briançon Pratique
> Environnement > Pollutions urbaines

J'♥ m♐n chien J'♥ ma ville

[Petit guide
du maître citoyen]



BRIANÇON

A Briançon, on aime les chiens...et la propreté.
Car l'un n'empêche pas l'autre !

Trottoirs ou [crottoirs] ?

Trottoirs criblés de crottes obligeant les passants à des slaloms acrobatiques sous peine de glissade...

Espaces verts truffés de déjections nauséabondes à portée de nez et de main des enfants jouant dans l'herbe...

A moins d'avoir du «caca dans les yeux», le constat s'impose : dans de nombreuses rues, les excréments canins entachent l'hygiène, la qualité de vie et l'image de notre commune.

Que fait la Ville ?

Elle se mobilise ! Dans le combat contre les déjections canines, la commune est aux avant-postes :

> **mise à disposition gratuite de sacs à déjections canines**

> **ramassage quotidien**

Chaque jour, l'équipe Propreté Urbaine des Services Techniques ramasse des pelletées de crottes en lieu et place des propriétaires de chiens

> **en juin 2017, création du 1^{er} caniparc de Briançon** (voir encadré)

Briançon met en oeuvre d'importants moyens



38 distributeurs de sacs à déjections canines

Il y en a forcément un dans votre quartier.
Consultez la liste sur le site internet
www.ville-briancon.fr

3800 €/an

 de sacs à déjections canines

6 agents dédiés à la propreté urbaine

4500 €

 pour la création du 1^{er} caniparc (voir encadré)

120 corbeilles en ville où jeter les déjections canines



Propriétaires, à vous de jouer !

Le chien est l'animal de compagnie préféré des Français. Mais le bonheur d'être maître s'accompagne de responsabilités à l'égard de l'animal comme de la collectivité.

> **L'affaire est dans le sac !**

Amis des chiens, prenez-en main vos responsabilités. Quand votre animal fait ses besoins, n'oubliez pas de ramasser.

Pensez à prendre un sac plastique avant de partir en promenade ou retirez un sachet dans l'un des 38 distributeurs de la Ville (voir ci-contre). C'est simple et rapide : glissez votre main dans le sac, ramassez la crotte, retournez le sac sur lui-même comme un gant, faites un nœud et jetez le tout dans une poubelle.

> **Après la prévention, la répression**

Pour sensibiliser les maîtres aux enjeux de la propreté urbaine, la Ville de Briançon lancera à la rentrée 2017 une campagne d'affichage dans les abribus de la commune. Si, malgré ces efforts de communication, malgré la mise à disposition gratuite de sachets et malgré l'ouverture du caniparc, les déjections continuent de polluer l'environnement urbain, la Ville verbalisera les maîtres.

Le saviez-vous ?

Une déjection canine laissée sur la voie publique, c'est une amende de 38 €* !

*Conformément à l'arrêté municipal n°278.2017